



ARMÉE
SUISSE



Guide du patrouilleur PdG 2024

Cdmt PdG

Le parcours du patrouilleur avant son départ

Contrôle du matériel et retrait des dossards



Catégorie	Dates	Horaire	Lieu	Emplacement
Contrôle matériel avancé (Uniquement contrôle matériel, pas de distribution des dossards)	Dimanche 14.04.24	08:00 – 12:00	ROMANEL S/LAUSANNE (EN FÉLEZIN 32)	Parking couvert supérieur centre commercial Migros
Contrôle matériel avancé (Uniquement contrôle matériel, pas de distribution des dossards)	Dimanche 14.04.24	15:00 – 20:00	SION (RUE DES CASERNES)	Place d'armes (casernes)
Contrôle matériel avancé (Uniquement contrôle matériel, pas de distribution des dossards)	Lundi 15.04. 24	15:00 – 20:00	SION (RUE DES CASERNES)	Place d'armes (casernes)
Courses Z1 Contrôle matériel & retrait des dossards	Mardi 16.04.24	08:30 – 17:00	ZERMATT	Triftbachhalle
Courses A1 Contrôle matériel & retrait des dossards	Mardi 16.04.24 → mercredi 17.04.24	14:00 – 03:00	SION (RUE DES CASERNES)	Place d'armes (casernes)
Courses Z2 Contrôle matériel & retrait des dossards	Vendredi 19.04.24	08:30 – 17:00	ZERMATT	Triftbachhalle
Courses A2 Contrôle matériel & retrait des dossards	Vendredi 19.04.24 → samedi 20.04.24	14:00 – 03:00	SION (RUE DES CASERNES)	Place d'armes (casernes)

Le parcours du patrouilleur avant son départ

Contrôle du matériel - checklist



- ✓ Prendre une **pièce d'identité** valable (carte d'identité ou passeport) avec soi pour la vérification de l'identité des patrouilleurs auprès du bureau de course du chronométreur de l'épreuve;
 - ✓ Prendre le **bon de retrait** envoyé par le chronométreur (indispensable pour le retrait des dossards);
 - ✓ Un seul patrouilleur peut faire contrôler **l'ensemble du matériel** de la patrouille mais pas retirer les dossards des autres membres de sa patrouille;
 - ✓ Vérifier son matériel avant le contrôle -> voir annexe 5 au règlement de la Patrouille des Glaciers.
-
- Vous avez la possibilité de suivre en direct la cérémonie d'ouverture des courses à 16h30 et 1800 à SION, AROLLA et ZERMATT.
 - Vous avez la possibilité d'effectuer votre contrôle matériel avancé le dimanche 14.04.2024 ou le lundi 15.04.2024, puis de venir récupérer vos dossards le mardi 16.04.2024 dès 1400 à SION pour le départ d'AROLLA.
 - Pour les patrouilles partant de ZERMATT, les dossards peuvent être retirés sous présentation du **bon de retrait les jours de course** de 08h30 à 17h00 à la Triftbachhalle.
 - Les patrouilles ont la possibilité de prendre une collation avant leur départ à AROLLA aux casernes à SION.
 - **Attention** : la route d'accès LES HAUDÈRES – AROLLA sera fermée temporairement à la circulation dès le mardi, 16.04.2024; 12h00 jusqu'au mercredi 17.04.2024; 12h00 et du vendredi 19.04.2024; 12h00 au samedi 20.04.2024; 12h00.

Le parcours du patrouilleur avant la course

Les Navettes SION – EVOLÈNE – LES HAUDÈRES



Départ SION – CASERNES

- ✓ Les patrouilleurs ayant réservé un hébergement dans le Val d'Hérens, peuvent s'y rendre à leur logement une fois le contrôle matériel effectué et les dossards retirés aux casernes à SION dès 14h00. Les Cars Postaux circuleront durant l'après-midi selon l'horaire de ligne régulier.
- ✓ Pour les patrouilleurs ayant opté pour le billet RailAway (cf. communication envoyée par le chronométrateur aux chefs de patrouilles) voyagent gratuitement sur le réseau des partenaires de transports.
- ✓ A la fin du service régulier des transports publics (dès 22h45 – 01h45), des navettes circuleront entre la Gare CFF de SION et les casernes pour acheminer les patrouilleurs au contrôle matériel.
- ✓ Les patrouilles ayant effectué le contrôle matériel et retiré leurs dossards, seront par la suite dirigés vers le lieu d'embarquement des navettes dans l'enceinte de la caserne de SION en fonction de leur heure de départ.
- ✓ Voici les heures de départ à SION :

01h00	01h30	02h00	02h30	03h30	04h30
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Le parcours du patrouilleur avant la course

Les Navettes SION – EVOLÈNE – LES HAUDÈRES



Départ Val d'Hérens

- ✓ Les patrouilleurs ayant réservé un logement dans le Val d'Hérens doivent prendre les navettes circulant dès minuit soit à
 - EVOLÈNE (arrêt à proximité du rond-point à côté de l'enseigne Coop);
 - LES HAUDÈRES (arrêt à proximité du pont à la sortie du village) pour se rendre au départ.
- ✓ En fonction de leur départ et selon le règlement, les patrouilles doivent être présentes 50 minutes avant leur heure de départ sous la tente d'AROLLA.
- ✓ Les ravitailleurs peuvent également prendre ces navettes qui sont en service de minuit jusqu'à 06h du matin chaque jour de course.
- ✓ Les bagages des patrouilleurs seront acheminés depuis leur lieu de départ (AROLLA ou ZERMATT) à VERBIER.



Un contrôle d'identité sera effectué avant votre départ à ZERMATT et AROLLA
(le contrôle aura lieu avant l'entrée dans la zone de départ)